

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC), tenue à huis clos par vidéoconférence le mercredi 12 mai 2021, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoit	Saint-Aimé
Michel Blanchard	Saint-David
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Denis Marion	Massueville
Georges-Henri Parenteau	Saint-Gérard-Majella
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier et M^e Joanie Lemonde, greffière.

NOTE : Avant la séance, à 18 h 30, les membres se sont réunis en caucus et par la suite en comité général de travail.

MOT DU PRÉFET

Avant l'ouverture de la séance, M. le Préfet Gilles Salvas souligne le retour de M^e Joanie Lemonde à son poste de greffière et lui souhaite la bienvenue. Il remercie également M^e Diane Mondou qui a remplacé M^e Lemonde durant son congé de maternité pour son professionnalisme et sa disponibilité.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19 et conformément aux mesures décrétées par le gouvernement du Québec, la présente séance se tient à huis clos par vidéoconférence et un enregistrement audiovidéo sera diffusé sur le site Internet de la MRC.

2021-05-127

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Retrait des points 7.1, 8.4, 8.5, 14.1, 14.3 et 17.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-128 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 14 AVRIL 2021**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 14 avril 2021 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-129 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 21 AVRIL 2021**

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 21 avril 2021 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-130 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 6 JANVIER 2021**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique (CSP) du 6 janvier 2021 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-131 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 24 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique (CSP) du 24 février 2021 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-132 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI BUDGÉTAIRE (CSB) DU 14 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de suivi budgétaire (CSB) du 14 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-133 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI BUDGÉTAIRE (CSB) DU 19 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de suivi budgétaire (CSB) du 19 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-134 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI BUDGÉTAIRE (CSB) DU 2 NOVEMBRE 2020**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de suivi budgétaire (CSB) du 2 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-135 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (CRC) DU 22 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional culturel (CRC) du 22 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-136 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (CRSIC) DU 17 MARS 2021**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) du 17 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-137 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET - ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 1 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de mai 2021 et totalisant 1 172 011,19 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-138 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET - ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 3 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 3 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de mai 2021 et totalisant 22 676,95 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

2021-05-139 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 6 DU BUDGET - TAXIBUS**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 6 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 6 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de mai 2021 et totalisant 119 139,66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 6 DU BUDGET

2021-05-140 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 7 DU BUDGET - CULTURE**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 7 du budget;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 7 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de mai 2021 et totalisant 11 473,68 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 7 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Denis Marion informe les membres que la Cellule de crise sociale et communautaire s'est réunie lundi dernier. Il souligne que cette cellule constitue le seul endroit dans la région où l'on retrouve plusieurs des grands partenaires qui traitent les dossiers sociaux. Ainsi, chacun fait le point sur la situation dans la région, en lien d'abord avec la pandémie. Il ajoute que ce serait une bonne chose que les travaux de cette cellule puissent se poursuivre.

Il explique ensuite que la Sûreté du Québec a développé des outils afin d'aider les policiers et policières à améliorer la capacité qu'ils ont pour protéger les victimes de violence conjugale. En ce sens, il indique que le soutien des municipalités sera sollicité afin de diffuser l'information pertinente, si possible dans leur bulletin municipal.

Il termine en précisant que divers projets continuent d'être mis en place. Entre autres, dans la MRC, il y aura une première coop de gens formés comme éclaireurs dans les différents réseaux (municipal, de la santé, scolaire et communautaire). Il s'agit d'un projet qui avait été annoncé par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ces éclaireurs auront comme mandat d'identifier des situations exigeant du soutien et des interventions sociales. Il ajoute que MM. Vincent Deguise, Sylvain Dupuis et lui-même suivront cette formation d'éclaireurs.

M. le Conseiller régional Vincent Deguise, à titre de président du comité régional de la famille et des aînés (CRFA), fait état des discussions qui ont été tenues lors de la dernière réunion de ce comité :

- Démarche MADA : État de la situation du dossier au niveau des comités locaux;
- Cellule de crise sociale et communautaire : Annonce de l'acceptation du projet visant la mise en place d'une équipe d'intervention jeunesse sur le territoire, en concertation avec les différents partenaires (projet bénéficiant du solde de la subvention relative à la légalisation du cannabis);
- Politique en développement social : Amorce de la dernière étape avant l'adoption de cette première politique territoriale. Les membres ont pu discuter de la mission, des principes directeurs, des objectifs et des valeurs de la politique et ont pris connaissance du portrait de la population qui y sera inclus. Le plan d'action fera quant à lui l'objet de discussions à la prochaine réunion du CRFA.

M. le Conseiller régional Serge Péloquin, à titre de président de Parc éolien Pierre-De Saurel, présente aux membres son rapport mensuel. Ainsi il aborde les éléments suivants :

- Production d'énergie pour le mois de mai 2021;
- Renouvellement des diverses obligations en matière d'environnement, conformément au décret de 2015, le tout en collaboration avec l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelables (AQPER);
- Consultation publique concernant la propagation sonore;
- Travaux de réhabilitation des terres agricoles, en collaboration avec les agriculteurs;
- Échanges avec le ministère de la Faune concernant l'habitat du poisson aménagé sur le rang Salvass;
- Suivi du programme de protection des chiroptères (chauves-souris);
- Échanges avec la CNESST concernant la réglementation relative à l'utilisation des plateformes élévatrices;
- Présentation du rapport des opérations produits par un ingénieur, conformément aux exigences de Desjardins;
- Fin des travaux de maintenance des éoliennes;
- Plan d'action en élaboration, en collaboration avec la firme Opsis, pour la planification des travaux de l'été et de l'automne 2021;

- Rappel de la tenue de l'AGA le 26 mai à 18 h 30;
- Incident survenu le 28 avril sur l'éolienne PS-11.

M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt, à titre de présidente du comité régional de la culture (CRC), informe les membres des sujets qui ont été abordés lors de la rencontre du 4 mai dernier, soit :

- Rappel des étapes du processus consultatif;
- Budget et échéancier 2021;
- État d'avancement des projets (Patrie innovante et Quand l'art ouvre ta porte);
- Recommandation concernant l'utilisation des sommes résiduelles du projet Patrie innovante;
- Recommandation de projets en arts médiatiques 2021.

M. le Conseiller régional Denis Marion, à titre de président du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC), indique que les membres se sont réunis le 21 avril dernier. Ainsi, il informe les membres des éléments suivants :

- État d'avancement des travaux relatifs à l'élaboration du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) : Le document pourra être déposé prochainement au Conseil de la MRC et par la suite transmis au ministère de la Sécurité publique;
- Échanges à propos de la tour de communication située à la Fromagerie Le Bédoïn à Saint-Robert;
- Concertation des services d'urgences (SQ, SSI/Régies, Services ambulanciers, etc.) : Au moins deux réunions se tiendront annuellement afin de faire le point et de régler au fur et à mesure les enjeux qui surviennent.

2021-05-141

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 35-21 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DU DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS S'Y RATTACHANT

La greffière présente les documents suivants et fournit les explications appropriées :

- Projet de règlement numéro 35-21 qui a pour objet de modifier le schéma d'aménagement de la MRC afin d'ajouter les dispositions relatives aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole;
- Version projet du document indiquant la nature des modifications devant être apportées à la réglementation d'urbanisme pour tenir compte des dispositions de ce projet de règlement.

Après discussion sur le contenu de ce projet de règlement qui doit faire l'objet d'une consultation publique avant son adoption définitive,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- adopte le projet de règlement de modification du schéma d'aménagement numéro 35-21 ainsi que la version projet du document indiquant la nature des modifications qui devront être apportées à la réglementation d'urbanisme pour tenir compte des dispositions de ce projet de règlement;
- précise que ce projet de règlement concerne toutes les municipalités à l'exception de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-142 **AUTORISATION CONCERNANT LA TENUE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 35-21**

CONSIDÉRANT que la MRC a entrepris, à la suite de l'adoption du projet de règlement numéro 35-21, le processus de modification de son schéma d'aménagement (résolution 2021-05-141);

CONSIDÉRANT que ledit projet de règlement, conformément à l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), doit faire l'objet d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-074 prévoyant la possibilité d'autoriser le remplacement de la tenue d'une assemblée publique par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC autorise la tenue d'une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par avis public, et ce, en remplacement du processus d'assemblée publique prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-143 **RÉDUCTION DU DÉLAI AUX MUNICIPALITÉS POUR LA TRANSMISSION DE L'AVIS RELATIF AU PROJET DE RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT le processus de modification du schéma d'aménagement entrepris par la MRC par l'adoption du projet de règlement 35-21 (résolution 2021-05-141);

CONSIDÉRANT que ledit projet de règlement modifie plus spécifiquement les dispositions relatives aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole;

CONSIDÉRANT que la MRC peut modifier, conformément à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le délai de 45 jours alloué aux municipalités pour la transmission de l'avis relatif à un projet de règlement de modification du schéma d'aménagement;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel réduise à 20 jours (à partir de la date de transmission de la présente résolution) le délai de 45 jours alloué aux municipalités pour la transmission de l'avis relatif au projet de règlement numéro 35-21 modifiant le schéma d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS CONCERNANT CERTAINS TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU (C2001 - COURS D'EAU COURNOYER)

M. le Conseiller régional Michel Péloquin donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 335-21 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant certains travaux d'entretien de cours d'eau (C2001 - Cours d'eau Cournoyer).

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS CONCERNANT CERTAINS TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU (C2004 - DEUXIÈME RIVIÈRE POT AU BEURRE, BRANCHE 1 ET BRANCHE 3; C2005 - COURS D'EAU SAINTE-CÉCILE ARTHUR; C2006 - TROISIÈME RIVIÈRE POT AU BEURRE, BRANCHE 6; C2007 - RUISSEAU DES PRAIRIES; C2009 - RIVIÈRE BELLEVUE, BRANCHE 1)

M. le Conseiller régional Michel Péloquin donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 336-21 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant certains travaux d'entretien de cours d'eau (C2004 - Deuxième rivière Pot au Beurre, Branche 1 et Branche 3; C2005 - Cours d'eau Sainte-Cécile Arthur; C2006 - Troisième rivière Pot au Beurre, Branche 6; C2007 - Ruisseau des Prairies; C2009 - Rivière Bellevue, Branche 1).

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS CONCERNANT CERTAINS TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU (C2010 - DÉCHARGE DU DOCTEUR ROUSSEAU)

M. le Conseiller régional Michel Péloquin donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 337-21 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant certains travaux d'entretien de cours d'eau (C2010 - Décharge du Docteur Rousseau).

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MRC ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le rapport financier de la MRC ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé au 31 décembre 2020 sont déposés aux membres.

La présentation de ces documents par la directrice des finances, M^{me} Josée Bergeron, est prévue à la séance du Conseil de la MRC du mois de juin.

2021-05-144

FRR – VOLET 2, PARTIE 4 – SOUTIEN FINANCIER AU GROUPE GIB INC.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du Groupe GIB inc. pour la réalisation de ses différentes activités (Gib Fest, Gib de Noël, Gib des Neiges et Régates);

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil, à leur réunion du comité général de travail (CGT) du 5 mai 2021, ont convenu de réserver un montant de 30 000 \$ au Fonds régions et ruralité (FRR) pour soutenir financièrement les projets du Groupe GIB inc.;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une réserve conditionnelle à la réalisation des activités prévues;

Il est proposé par :
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Michel Péloquin
M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- réserve un montant de 30 000 \$ à titre de soutien financier au Groupe GIB inc., soit : 20 000 \$ pour le Gib Fest, le Gib de Noël et le Gib des Neiges et 10 000 \$ pour les Régates 2021;
- affecte ce montant à l'enveloppe réservée pour le soutien au développement de projets régionaux (partie 4 du volet 2 du FRR);
- demande au Groupe GIB inc. de remplir le formulaire de demande d'aide financière requis dans le cadre du FRR;
- avise le Groupe GIB inc. que le versement de ce montant est conditionnel à la réalisation des activités, et ce, sur réception d'une confirmation écrite de l'organisme, le tout conformément aux modalités de l'entente à conclure entre la MRC et l'organisme en vertu du FRR;
- autorise la directrice des finances à signer ladite entente pour et au nom de la MRC.

M. le Conseiller régional Michel Blanchard demande le vote et expose les motifs pour lesquels il le demande :

POUR : 14 voix (incluant celle du préfet) CONTRE : 1 voix

Le résultat du vote en faveur de la proposition représente 98 % de la population des municipalités ayant participé au vote (réf. : décret de population 1358-2020).

ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-145

RATIFICATION DES AVENANTS 5 ET 6 AU CONTRAT DE PRÊT MEI-MRC DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME)

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-141 autorisant la signature du contrat de prêt avec le ministère de l'Économie et de l'Immigration (MEI) dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME);

CONSIDÉRANT que ledit contrat de prêt a été signé le 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-123 ratifiant quatre avenants à ce contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que deux autres avenants ont été signés récemment par la MRC et le MEI, soit :

1. Avenant 5 portant sur :
 - la prolongation du programme jusqu'au 30 septembre 2021;
 - la prolongation du moratoire de remboursement (capital et intérêts) jusqu'au 1^{er} septembre 2021;
 - l'ajout d'un troisième mois de bonification pour la reprise des activités pour les entreprises qui ont été fermées pendant plus de 180 jours;
 - l'ajout du volet d'une compensation pour fermeture pour les restaurants et les salles d'entraînement qui ont pu reprendre leurs activités, mais qui doivent les cesser à nouveau en raison d'un ordre de fermeture.
2. Avenant 6 portant sur l'enveloppe additionnelle de 850 000 \$ allouée à la MRC par le MEI;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance de ces avenants et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par :
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Vincent Deguise
M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC ratifie les avenants 5 et 6 au contrat de prêt conclus dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-146

ADHÉSION À L'ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS MOBILISATEURS EN ÉCONOMIE SOCIALE 2021-2025 DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT les retombées positives des deux dernières éditions des Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif (BIEC), lesquelles ont permis de soutenir et de stimuler la création, la production et la diffusion artistiques professionnelles dans la Montérégie;

CONSIDÉRANT la volonté des Pôles d'économie sociale de la Montérégie, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), de l'agglomération de Longueuil et des quatorze MRC de la Montérégie de conclure une entente sectorielle de développement (Entente) afin de reconduire et de bonifier le Programme des BIEC de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour bonifier la reconduction du programme des BIEC;

CONSIDÉRANT la décision du comité de sélection du volet 1 du Fonds régions et ruralité (FRR), sous réserve de la disponibilité des fonds, d'investir dans la présente entente un montant équivalant à l'investissement global des MRC de la Montérégie et de Développement économique de l'agglomération de Longueuil dans le cadre du programme des BIEC;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente;

CONSIDÉRANT que pour notre MRC le partenariat est assuré en collaboration avec le Centre local de développement (CLD) de Pierre-De Saurel (officieusement Développement économique Pierre-De Saurel);

CONSIDÉRANT la résolution 2021-01-30 adoptée par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel le 20 janvier 2021 concernant la contribution financière régionale de 10 000 \$ allouée aux BIEC;

CONSIDÉRANT la pertinence d'adhérer à l'Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025;

CONSIDÉRANT que copie de ladite entente a été soumise aux membres du Conseil;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Denis Marion

Appuyé par :

M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- adhère à l'entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie dont la durée est de quatre ans, débutant le 31 mars 2021 et se terminant le 31 mars 2025;

- désigne le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente;
- confirme que le partenariat de la MRC est assuré en collaboration avec le Centre local de développement (CLD) de Pierre-De Saurel (en voie de devenir officiellement Développement économique Pierre-De Saurel), lequel est également signataire de l'Entente;
- précise que la confirmation de la participation financière et la désignation du représentant régional au comité de gestion prévu à l'Entente relèvent de Développement économique Pierre-De Saurel;
- autorise le préfet à signer l'Entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-147

FRR - VOLET 2 - NOUVELLE RÉPARTITION À LA SUITE DE LA CONFIRMATION DU MONTANT ALLOUÉ À LA MRC PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 - Soutien à la compétence du développement local et régional des MRC, laquelle a été conclue le 31 mars 2020 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11-379 relative à la répartition de ce volet du FRR pour le budget 2021, le tout conformément au consensus dégagé par les membres du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT la confirmation de la bonification d'un montant de 56 470 \$ pour l'exercice 2021-2022 (lettre du 23 mars 2021 du MAMH);

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil, à leur réunion du comité général de travail du 5 mai 2021, ont convenu d'affecter cette bonification uniquement à l'enveloppe de la partie 4 du volet 2 du FRR;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens d'adopter une nouvelle répartition et d'abroger la résolution 2020-11-379;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- abroge la résolution 2020-11-379;
- adopte la répartition du Fonds régions et ruralité – volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional » - Budget 2021 (1 330 833 \$), soit :

Partie 1 Fonctionnement de la MRC	266 870 \$
1.1 Aménagement du territoire	110 000 \$
1.2 Chargé de projet au schéma d'aménagement	34 725 \$
1.3 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)	81 160 \$
1.4 Politique culturelle (11 municipalités)	40 985 \$
Partie 2 Soutien aux organismes de développement régional	345 590 \$
2.1 CLD PDS	275 340 \$
2.2 CDC PDS	40 000 \$
2.3 SHPS	13 250 \$
2.4 Coopérative de services Internet PDS	10 000 \$
2.5 Table de concertation régionale de la Montérégie	7 000 \$

Partie 3 Soutien au développement de projets municipaux	479 534 \$
3.1 Saint-David	25 423 \$
3.2 Massueville	30 589 \$
3.3 Saint-Aimé	17 288 \$
3.4 Saint-Robert	26 504 \$
3.5 Saint-Victoire-de-Sorel	23 079 \$
3.6 Saint-Ours	25 980 \$
3.7 Saint-Roch-de-Richelieu	18 447 \$
3.8 Saint-Joseph-de-Sorel	47 446 \$
3.9 Sorel-Tracy	183 051 \$
3.10 Sainte-Anne-de-Sorel	28 928 \$
3.11 Yamaska	31 247 \$
3.12 Saint-Gérard-Majella	21 552 \$
Partie 4 Soutien au développement de projets régionaux	238 839 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-148

FRR / VOLET 2, PARTIE 2 - APPROBATION DU PROJET 202105-002P2 - COOP DE SERVICES INTERNET PIERRE-DE SAUREL

Les membres prennent connaissance du projet 202105-002P2 intitulé « Subvention 2021 pour supporter les opérations de la COOP de Service internet » présenté dans le cadre de la partie 2 du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

CONSIDÉRANT le rapport de la conseillère aux entreprises du CLD indiquant que ce projet est conforme à l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet 202105-002P2 « Subvention 2021 pour supporter les opérations de la Coop de services Internet Pierre-De Saurel »;
- autorise le versement d'une subvention de 10 000 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la conclusion d'une entente entre la MRC et la Coop;
- prélève ce montant de l'enveloppe réservée pour le soutien aux organismes de développement régional (partie 2 du volet 2 du FRR);
- autorise la directrice des finances à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-149

FRR / VOLET 2, PARTIE 3 - APPROBATION DU PROJET 202105-009P3 - MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

Les membres prennent connaissance du projet 202105-009P3 de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella intitulé « Installation d'un écran numérique extérieur » présenté dans le cadre de la partie 3 du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

CONSIDÉRANT le rapport de la conseillère aux entreprises du CLD indiquant que ce projet est conforme à l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet 202105-009P3 « Installation d'un écran numérique extérieur » de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella;
- autorise le versement d'une subvention de 15 322 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la conclusion d'une entente entre la MRC et la Municipalité;
- prélève ce montant de l'enveloppe réservée à la Municipalité de Saint-Gérard-Majella à la partie 3 du volet 2 du FRR;
- autorise la directrice des finances à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-150 **FRR / VOLET 2, PARTIE 3 - APPROBATION DU PROJET 202105-010P3 - VILLE DE SOREL-TRACY**

Les membres prennent connaissance du projet 202105-010P3 de la Ville de Sorel-Tracy intitulé « Installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques à la Marina de Saurel » présenté dans le cadre de la partie 3 du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

CONSIDÉRANT le rapport de la conseillère aux entreprises du CLD indiquant que ce projet est conforme à l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet 202105-010P3 « Installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques à la Marina de Saurel » de la Ville de Sorel-Tracy;
- autorise le versement d'une subvention de 13 432 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la conclusion d'une entente entre la MRC et la Ville;
- prélève ce montant de l'enveloppe réservée à la Ville de Sorel-Tracy à la partie 3 du volet 2 du FRR;
- autorise la directrice des finances à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-151 **FRR / VOLET 2, PARTIE 4 - APPROBATION DU PROJET 202105-011P4 - BASE DE PLEIN AIR VILLE LA JOIE INC.**

Les membres prennent connaissance du projet 202105-011P4 de la Base de plein air Ville La Joie inc. intitulé « Conversion du chauffage au mazout vers un chauffage électrique et améliorations locatives » présenté dans le cadre de la partie 4 du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

CONSIDÉRANT le rapport de la conseillère aux entreprises du CLD indiquant que ce projet est conforme à l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet 202105-011P4 « Conversion du chauffage au mazout vers un chauffage électrique et améliorations locatives » de la Base de plein air Ville La Joie inc.;
- autorise le versement d'une subvention de 9 545 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la conclusion d'une entente entre la MRC et l'organisme;
- prélève ce montant de l'enveloppe réservée pour le soutien au développement de projets régionaux (partie 4 du volet 2 du FRR);
- autorise la directrice des finances à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-152

RECONNAISSANCE DU COORDONNATEUR DU PROJET D'ATTRACTION DE LA MAIN-D'OEUVRE

CONSIDÉRANT la résolution 2021-01-21 relative à l'approbation de la phase A du projet « Attraction, installation et maintien de la main-d'œuvre sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel »;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente conclu entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 3 du FRR – Projets « Signature innovation » pour la réalisation de cette phase du projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour faciliter la gestion du projet, de reconnaître le Carrefour jeunesse-emploi (CJE) Pierre-De Saurel à titre de coordonnateur;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC reconnaisse le CJE Pierre-De Saurel à titre de coordonnateur du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-153

AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE PRIX EN VUE DE L'OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de suivi budgétaire (CSB) en date du 8 juin 2020 (résolution CSB2006-140) en vue de l'octroi d'un contrat relatif aux services d'entretien ménager du centre administratif de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 289-18 sur la gestion contractuelle de la MRC ce type de contrat peut être octroyé à la suite d'une demande de prix effectuée auprès d'au moins trois (3) entrepreneurs;

CONSIDÉRANT la note de la greffière présentée en ce sens;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise la greffière à procéder à une demande de prix auprès d'au moins trois (3) entreprises en vue de l'octroi du contrat d'entretien ménager du centre administratif de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-154 **AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC EN VUE DE L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU (PROJETS C2103, C2108 ET C2112)**

CONSIDÉRANT que la MRC, par ses résolutions 2020-10-310 et 2020-10-313, octroyait au Groupe PleineTerre inc. un contrat de services professionnels pour la réalisation des projets d'entretien de cours d'eau suivants :

- C2103 – Deuxième Décharge Sainte-Catherine Ouest (Saint-Gérard-Majella);
- C2108 – Rivière Bellevue, Branche 9 (Sainte-Victoire-de-Sorel);
- C2112 – Décharge des Prairies (Sainte-Victoire-de-Sorel);

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant l'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que l'article 961.2 du Code municipal du Québec prévoit que tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions et la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation par la MRC;

CONSIDÉRANT la note de la greffière présentée en ce sens;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC :

- autorise la greffière à publier sur SEAO et dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC l'appel d'offres permettant aux entrepreneurs de soumissionner sur l'un ou sur l'ensemble des projets d'entretien de cours d'eau suivants :
 - C2103 – Deuxième Décharge Sainte-Catherine Ouest (Saint-Gérard-Majella);
 - C2108 – Rivière Bellevue, Branche 9 (Sainte-Victoire-de-Sorel);
 - C2112 – Décharge des Prairies (Sainte-Victoire-de-Sorel);
- prenne acte de l'estimation contenue dans la note de la greffière datée du 12 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 2020 - COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport financier de la firme Deloitte qui leur a été déposé concernant le coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2020.

2021-05-155 **AUTORISATION CONCERNANT L'OCTROI D'UNE BOURSE SUPPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DU PROJET PATRIE INNOVANTE ET L'AFFECTATION DU MONTANT RÉSIDUEL AU PROJET QUAND L'ART OUVRE TA PORTE**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-05-176 adoptée par le Conseil de la MRC concernant l'approbation du projet Patrie innovante;

CONSIDÉRANT que des bourses de 1 500 \$ ont été octroyées par la MRC en 2020 pour chacun des dix projets retenus dans le cadre de Patrie innovante (résolutions 2020-08-253 et 2020-11-385);

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-116 modifiant la résolution 2020-05-176 afin que le budget alloué au projet Patrie innovante puisse être utilisé sur plus d'une année;

CONSIDÉRANT que les sommes budgétées pour ce projet ne seront pas toutes utilisées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional culturel (CRC) concernant l'affectation des sommes résiduelles;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC autorise :

- l'octroi d'une bourse supplémentaire de 1 500 \$ aux lauréates formant un duo, soit M^{mes} Carmen Ostiguy et Johanne Girard, et ce, dans le cadre du projet Patrie innovante;
- l'affectation du montant résiduel du projet Patrie innovante au projet Quand l'art ouvre ta porte (QAOP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 7 DU BUDGET

2021-05-156 **BONIFICATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CALQ À L'ÉCHELLE DE LA MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT que Culture Montérégie a initié une entente culturelle à l'échelle de la Montérégie réunissant toutes les MRC, l'agglomération de Longueuil, le Centre des arts et des lettres du Québec (CALQ) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que Culture Montérégie et le CALQ offrent aux partenaires l'opportunité de bonifier leur contribution financière dans le cadre de cette entente;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel contribue déjà annuellement à la réalisation de cette entente pour une somme de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que les représentants des onze municipalités contribuant au volet culturel de la MRC acceptent de bonifier de 5 000 \$ cette contribution afin d'accroître le montant qui sera ainsi dévolu à l'octroi de bourses pour les artistes des municipalités participantes;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC autorise le versement d'un montant supplémentaire de 5 000 \$, à même l'activité de fonctionnement de l'année 2021 (volet budgétaire relatif à la culture), compte tenu des sommes libérées en cours d'année, et ce, à titre de bonification de la contribution financière de la MRC dans le cadre de l'entente de partenariat territorial avec le CALQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 7 DU BUDGET

2021-05-157

DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET AU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN - AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS EN CULTURE DANS LA MONTÉRÉGIE

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 2021-04-088 de la MRC de Beauharnois-Salaberry intitulée « Représentation politique en faveur d'une augmentation des investissements culturels en provenance gouvernementale en Montérégie ».

CONSIDÉRANT qu'à l'initiative de Culture Montérégie la firme KPMG a réalisé une étude portant sur « L'importance économique du secteur culturel en Montérégie »;

CONSIDÉRANT que cette étude révèle que le milieu culturel de la Montérégie est sous-financé par les gouvernements provincial et fédéral compte tenu du poids démographique de la région et sa contribution à l'emploi;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière des données présentées dans cette étude Culture Montérégie recommande aux élus de faire des représentations politiques en faveur d'une augmentation des investissements culturels gouvernementaux en Montérégie;

CONSIDÉRANT que, selon les données compilées par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), les dépenses en culture réalisées par les gouvernements provincial et fédéral sont au montant de 24 \$ / habitant en Montérégie, ce qui en fait la région du Québec la moins financée;

CONSIDÉRANT qu'à titre indicatif, à l'échelle de la province de Québec, les deux (2) gouvernements investissent en moyenne un montant de 203 \$ / habitant;

CONSIDÉRANT que dans une étude distincte réalisée par l'OCCQ les données compilées démontrent l'importance des efforts déployés par le milieu municipal afin de soutenir le milieu culturel (dépense de 70,51 \$ / habitant);

CONSIDÉRANT qu'à la lecture de ces données il ressort également, qu'entre 2016 et 2018, la Montérégie est l'une des régions où le milieu municipal a le plus augmenté ses dépenses en culture (variation de + 8 %);

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC souhaitent que les gouvernements bonifient les investissements culturels en Montérégie puisque ces dépenses sont génératrices d'importantes retombées économiques;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, en appui à la MRC de Beauharnois-Salaberry, demande au ministère de la Culture et des Communications et au ministère du Patrimoine canadien de prendre acte des constats énoncés dans le document intitulé « L'importance économique du secteur culturel en Montérégie » et d'augmenter substantiellement les dépenses dans le milieu culturel en Montérégie.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux députés provincial et fédéral du territoire, à titre d'information;

Que copie de la présente résolution soit également transmise à Culture Montérégie ainsi qu'à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 7 DU BUDGET

2021-05-158 **APPROBATION DU PLAN D'ACTION DE LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PIERRE-DE SAUREL, INCLUANT LES PROJETS À PRÉSENTER DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ**

CONSIDÉRANT le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023 mis en place par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) est le mandataire régional pour le territoire montérégien;

CONSIDÉRANT que les MRC de la Montérégie sont identifiées comme intervenantes afin d'assurer une bonne coordination des travaux qui seront faits sur leur territoire;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-08-280 désignant la Table de développement social Pierre-De Saurel (TDSPDS) comme organisme mandataire responsable de la coordination des travaux du PAGIEPS 2017-2023 sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-08-281 nommant M^{me} Monique Roberge en qualité d'agente de développement de la TDSPDS pour représenter la MRC au comité sous-régional de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie-Est pour l'horizon 2019-2023;

CONSIDÉRANT que la TDSPDS a déposé au Conseil de la MRC son plan d'action triennal 2021-2024, lequel inclut les projets à présenter dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- appuie, compte tenu de la grande pertinence de ces projets pour la région, les quatre projets qui seront déposés par la TDSPDS à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité, soit :
 - Continuum de services - Poste agent de développement;
 - Campagne « Les 5 bons sens »;
 - Projet pilote d'intervention jeunesse;
 - Chantier Pierre-De Saurel nourricier;
- approuve par le fait même le plan d'action triennal 2021-2024 de la Table de développement social Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-159 **ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT : UNIS POUR LE CLIMAT**

CONSIDÉRANT que la déclaration d'engagement : Unis pour le climat (ci-après la déclaration) rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration, laquelle se lit comme suit :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

EN CONSÉQUENCE, nous, élu·es et élus, nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat;
- invite les municipalités de son territoire à adhérer à cette déclaration;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à l'ensemble des municipalités sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-160

MANDAT À LA FQM CONCERNANT L'ÉTUDE SUR LA MOBILITÉ / FLUIDITÉ DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités et les MRC qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT que la MRC désire effectuer une étude sur la mobilité et la fluidité des transports et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC ::

- ait recours aux services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin de l'accompagner relativement à l'étude sur la mobilité et la fluidité des transports sur son territoire;
- autorise, M. Denis Boisvert, directeur général :
 - o à signer, pour et au nom de la MRC, une entente avec la FQM relativement à ces services;
 - o à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-161 **MODIFICATION AUX POUVOIRS INHÉRENTS DÉVOLUS À LA GREFFIÈRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2014-01-19 concernant la modification aux pouvoirs inhérents dévolus à la greffière;

CONSIDÉRANT la restructuration de l'organigramme de la MRC de Pierre-De Saurel (résolution 2021-04-119);

CONSIDÉRANT que l'article 184 du Code municipal du Québec (CM) prévoit que le secrétaire-trésorier adjoint, s'il en est nommé par le Conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;

CONSIDÉRANT que la MRC désire confier au titulaire du poste de greffier les droits, pouvoirs et privilèges inhérents à ceux d'un secrétaire-trésorier adjoint;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC :

- abroge la résolution 2014-01-19 concernant la modification aux pouvoirs inhérents dévolus à la greffière;
- confie au titulaire du poste de greffier les pouvoirs inhérents à ceux d'un secrétaire-trésorier adjoint au sens de l'article 184 du CM pour toute responsabilité et gestes posés relevant du secrétaire-trésorier de la MRC;
- autorise de plus M^e Joanie Lemonde à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents nécessaires à l'exercice de ses fonctions, notamment auprès des fournisseurs, des institutions financières et des services gouvernementaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-05-162 **AUTORISATION CONCERNANT LE PROJET DE SOUTIEN À L'ANALYSE D'ÉVÉNEMENTS RCCI (RECHERCHE DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES D'UN INCENDIE)**

Les membres prennent connaissance de la note du 4 mai 2021 du coordonnateur à la sécurité incendie et civile concernant le projet de soutien d'expertises pour l'analyse d'évènements RCCI (recherche des causes et des circonstances d'un incendie).

CONSIDÉRANT que ce projet émane d'une demande reçue du Service de protection et d'intervention d'urgence (SPIU) de la Ville de Sorel-Tracy afin de bénéficier de l'expertise du coordonnateur en sécurité incendie et civile (SIC) de la MRC en matière de RCCI;

CONSIDÉRANT la pertinence d'élargir ce projet à l'échelle régionale afin de permettre aux autres Services de sécurité incendie et Régies (SSI/Régies) de bénéficier également de cette expertise;

CONSIDÉRANT que le projet vise à recourir aux services du coordonnateur du SIC de la MRC sur les lieux d'un sinistre (incendie ou autre) afin de déterminer les causes et les circonstances de l'évènement ou de son aggravation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de préparer un projet d'entente intermunicipale afin de définir les modalités relatives à ces services;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC autorise :

- la mise en place du projet de soutien à l'analyse d'évènements pour la recherche des causes et circonstances d'un incendie par le coordonnateur à la sécurité incendie et civile;
- la préparation d'un projet d'entente intermunicipale à conclure avec le SPIU et les SSI/Régies intéressés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉPÔT D'UNE RECOMMANDATION DU CRSIC CONCERNANT LE PROJET D'ACHAT DES BORNES 911

Les membres prennent connaissance de la note du 4 mai 2021 du coordonnateur à la sécurité incendie et civile qui leur a été déposée concernant le projet d'achat regroupé de bornes 911.

2021-05-163 **AUTORISATION CONCERNANT L'AJOUT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION SUR LA PISTE CYCLABLE RÉGIONALE**

Les membres prennent connaissance de la note du 4 mai 2021 du coordonnateur à la sécurité incendie et civile concernant une recommandation du CRSIC liée à l'ajout de panneaux de signalisation sur la piste cyclable régionale au lieu de devoir peindre régulièrement les indications au sol.

Après discussion sur le sujet,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC :

- autorise l'installation de panneaux de signalisation indiquant le kilométrage de la piste cyclable afin d'accroître la visibilité et d'en assurer la permanence;
- prenne note que la procédure d'achat de ces panneaux se fera conformément aux dispositions applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

DEMANDE D'APPUI CONCERNANT LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les membres prennent connaissance de la demande d'appui reçue de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant la Charte municipale pour la protection de l'enfance.

Après discussion, les membres conviennent de soumettre cette demande d'appui, pour analyse et recommandation, au comité régional de la famille et des aînés (CRFA).

2021-05-164

APPUI À LA MRC DE PORTNEUF – DEMANDE VISANT À RÉCLAMER DES ASSOULISSEMENTS À LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

Les membres prennent connaissance de la résolution CR 103-04-2021 de la MRC de Portneuf concernant une demande visant à réclamer des assouplissements à la Loi sur les ingénieurs.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- appuie la résolution CR 103-04-2021 de la MRC de Portneuf;
- demande au gouvernement d'apporter des assouplissements à la Loi sur les ingénieurs pour permettre aux municipalités et aux MRC de pouvoir procéder à certains travaux mineurs sans avoir recours à un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de l'Enseignement supérieur, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union de municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres font l'examen de la correspondance reçue.

M. le Conseiller régional Michel Péloquin fait part de ses commentaires concernant le communiqué reçu de l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre intitulé « Des changements aux autorisations de pêcher à partir du 1^{er} avril 2021 ».

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres prennent connaissance des invitations reçues.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, les citoyens et citoyennes ont été invités à transmettre leurs questions par courriel.

Aucune question n'est portée à l'attention des membres.

2021-05-165 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que la séance soit levée à 21 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

M^e Joanie Lemonde, greffière